

Image not found or type unknown



Mère étrangère d'un enfant né zn france

Par **aina**, le **15/04/2011** à **01:24**

Bonjour,
je suis venue en France depuis 6 mois avec un titre de séjour étudiant d'une durée de un an renouvelable alors que j'étais enceinte. J'ai accouché en France, mais ce que je voudrait savoir c'est si j'arrête mes études pour travailler, est-ce que j'aurai toujours le droit de rester en France? est-ce que ça ne posera pas de problème au renouvellement de mon séjour?
merci

Par **mimi493**, le **15/04/2011** à **03:48**

non.
L'enfant né en France d'une mère étrangère n'a pas la nationalité française à la naissance (sauf si vous-même êtes née en France ou que les lois de votre pays ne lui donnent pas votre nationalité). Donc ça ne vous donne aucun droit au séjour